

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Lundi 23 Aout 2021	Séance du : Lundi 30 Aout 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le trente Aout à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 35	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérard VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault). Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan)

12. Ressources Humaines - Recrutement d'un(e) psychologue pour une mission de supervision du LAEP

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Le LAEP (lieu d'accueil enfants parents) dénommé « l'arbre à bulles » propose de manière anonyme et gratuite des accueils à destination des enfants de 0 à 5 ans et de leurs parents, avec pour objectif d'offrir des lieux d'éveil, de découverte, d'échanges et de rencontres, sur le territoire du Clermontais, sous le regard bienveillant et soutenant de professionnels de la petite enfance.

Conformément à la réglementation des LAEP, les 3 accueillants doivent disposer de réunions de supervision menées par un psychologue.

Ces temps de supervision permettent aux accueillants de se questionner sur les pratiques, la façon d'accueillir le public, d'échanger autour des observations de chacun et de proposer des pistes de réflexion.

Les objectifs de la supervision sont :

- Analyser les pratiques, l'accueil à partir des situations vécues ;
- Mettre du sens sur le vécu des accueillants ;

- Resituer l'accueillant dans son rôle ;
- Permettre de travailler sur son fonctionnement personnel et professionnel.

Monsieur BARDEAU indique aux membres du Conseil Communautaire que le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les collectivités peuvent recruter des « vacataires ». Ni fonctionnaires, ni agents non titulaires de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières. La notion de vacataire répond à trois conditions

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- Rémunération attachée à l'acte.

En conséquence, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à recruter un(e) psychologue vacataire chargé(e) d'intervenir auprès des équipes des accueillants du LAEP ;
- **DE FIXER** la durée de chaque vacation à 2 heures ;
- **DE REMUNERER** chaque vacation sur la base d'un taux horaire brut de 24.90 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement correspondant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

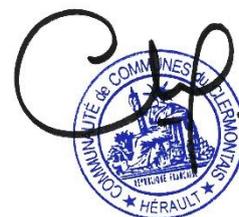
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter un(e) psychologue vacataire chargé(e) d'intervenir auprès des équipes des accueillants du LAEP ;
- **FIXE** la durée de chaque vacation à 2 heures ;
- **APPROUVE LA REMUNERATION** de chaque vacation sur la base d'un taux horaire brut de 24.90 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement correspondant.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.